

**DROITS SUR SUCCESSIONS
PAR 100 AMES**

Ontario	\$38.18
Québec	34.16

Différence. \$ 3.72

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 10 pour cent de plus que Québec.

**TAXES SUR CORPORATIONS
COMMERCIALES
PAR 100 AMES**

Ontario	\$30.79
Québec	28.10

Différence. \$ 2.63

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 9 pour cent de plus que Québec.

**ASILES D'ALIENES
PAR 100 AMES**

Ontario	\$8.59
Québec	6.82

Différence. \$1.77

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 25 pour cent de plus que Québec.

**ECOLES DE REFORME ET D'INDUSTRIE
PAR 100 AMES**

Ontario	\$3.59
Québec	1.61

Différence. \$1.98

Ontario a donc perçu, même en tenant compte du chiffre des populations, 122 pour cent de plus que Québec.

Pourquoi blâmer le gouvernement de Québec, lorsqu'on n'a que des éloges pour celui d'Ontario.

Messieurs, n'oubliez pas le passé; rappelez-vous les paroles que M. Bergeron prononçait à la chambre des Communes le 25 mars 1907, lors d'un débat sur la question du rajustement du subside fédéral:

"Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous retarderez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe."

Affermage du domaine forestier

Nos adversaires nous reprochent aussi d'avoir grossi nos recettes avec

le produit de l'affermage des coupes de bois sur certaines étendues de notre domaine forestier.

Vrsiment, nos amis les conservateurs ont muvsié grâce à nous faire semblable reproche.

Nous avons, avant juillet 1906, consenti certains affermages de "limites à bois." Mais avlons-nous jamais promis de n'en pas consentir? Les conservateurs n'en ont-ils pas consenti eux-mêmes? Et quand ils ont vendu des coupes de bois, n'ont-ils pas toujours considéré les prix d'affermage comme une recette ordinaire? M. Nantel n'n-t-il pas même, en 1897, mis en vente 4,000 milles carrés de limites à bois à seule fin d'équilibrer le budget?

"Je crois cette vente nécessaire," écrivait M. Nantel, le 14 mai 1897. "1o, pour rencontrer les prévisions budgétaires; 2o, parce que le territoire est demandé par le commerce; que ces limites sont exposées aux incendies et qu'il est d'une prévoyante politique de les faire protéger simultanément par le gouvernement et les concessionnaires." (Document No 91 de la session de 1897).

Pour parler le langage de M. Nantel, n'avons-nous pas été prévoyants en faisant protéger par des concessionnaires une partie de notre domaine forestier? (Applaudissements) N'avons-nous même pas contribué au développement de l'industrie forestière, au progrès de la province? Une statistique recueillie par le ministère des terres, l'été dernier, établit que plus de quatorze millions sont engagés dans l'exploitation des limites vendues (dans la seule partie Est de la province depuis 1897) et que cette exploitation donne de l'emploi à plus de 8,500 ouvriers. D'autre part, les statistiques du bureau des recenseurs à Ottawa établissent que, dans notre province, de 1900 à 1905, la production des billes (billets) a augmenté de \$4,462,317, soit de 44 pour cent; la production des bois de construction, de \$1,710,397, soit 82 pour cent; et la production du papier, de \$3,542,169, soit de 135 pour cent. (Applaudissements).